

<p style="text-align: center;"><b>TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 14 janvier 2009</b></p>
---

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Excusés : Mr Jacques TIMMERMANS donne pouvoir à Mr Patrice MELOT

Absents : Mme Annie LANÇON

Secrétaire de séance : Madame Claude CLEMENT,

Invitée : Juliette BISIAUX

## **I VALIDATION DE L ORIENTATION DES METHODES ET PROCEDURES**

L'élaboration de la version 1.0 des « Méthodes et Procédures » est largement avancée, il reste à reprendre certains points après lecture par les agents en charge des procédures décrites. Chaque élu va être destinataire d'une copie du dossier, lui permettant de se familiariser avec le fonctionnement interne de la Commune, d'avoir des informations utiles et apporter ses remarques de telle sorte que le document évolue.

Une version spécifique sera à disposition des habitants de la Commune et consultable en Mairie.

Sur le principe, la proposition de la version 1.0 des « Méthodes et Procédures » est validée par le Conseil Municipal.

## **II APPROBATION DE LA VERSION 1.0 DU PLAN DE DENEIGEMENT**

Courant octobre 2008, les habitants de Mijoux ont reçu un courrier incluant un coupon réponse sur lequel ils pouvaient exprimer leurs souhaits en matière de déneigement. Les réponses des administrés ont permis d'établir un plan de base dont le but principal est de favoriser le déneigement public pour faciliter les déplacements des personnes en activité et assurer les services publics. Dans un second temps, le plan tient compte des déneigements privés.

Des essais en situation ont été réalisés, permettant d'établir une première ébauche du plan de déneigement communal.

Dans le cadre du déneigement privé, des projets de conventions et de contrats vont être établis et proposés aux administrés, permettant de définir les règles de déneigement des terrains privés ainsi que les emplacements précis des aires de stockage. De même, dans ces contrats et conventions, pourront être précisées certaines prestations et spécificités (ex. : salage), ainsi que les conditions tarifaires qui s'y appliquant.

Le projet de plan de déneigement va être adressé à chaque élu, afin que chacun d'entre eux puisse y apporter précisions, améliorations et commentaires. Sur le principe, les membres du Conseil valident le projet de plan de déneigement, dont la version définitive sera adoptée lors du prochain conseil. Elle sera à disposition du public, consultable en Mairie.

#### **IV VALIDATION DE LA CESSION DE TERRAIN AU LIEU DIT « LA NICODE »**

Lors de sa séance du 23 octobre 2008, le Conseil Municipal avait autorisé la cession de terrain situé au lieu dit « La Nicode » d'une surface de 271 m<sup>2</sup> pris sur les parcelles B1072 et B1311, au profit des propriétaires de la parcelle B1307. Ces derniers proposent au Conseil de procéder à cette cession pour un montant de 3000 €. A l'unanimité, les membres du Conseil accepte la proposition.

#### **V QUESTIONS ET DELIBERATIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire fait état de la demande de l'association « Monts-Jura Sport Evènement » structure organisatrice des championnats de France de Ski Alpin qui se dérouleront sur le site de Lelex-Crozet du 19 au 24 mars prochain. L'association demande à la Commune de Mijoux une subvention d'un montant de 5000 €. Plusieurs Communes ont donné leur accord pour participer financièrement à l'évènement, ainsi que le Conseil Général de l'Ain, et la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Monsieur Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande considérant l'impact médiatique d'un tel évènement pour la station des Monts-Jura. A l'unanimité, le Conseil accorde la demande faite par l'association « Monts-Jura Sport Evènement ».

Demande de certains élus pour le remboursement de frais de déplacement correspondant aux trajets effectués dans le cadre de leurs fonctions d'élus : dans un premier temps, cette demande est rejetée par 7 voix contre et 3 voix pour. Certaines modalités de remboursement pourraient être envisagées, elles feront l'objet d'un prochain conseil avec étude préalable.

Il est 23 heures 30. La séance est levée.